

Monsieur le Directeur,

La réunion d'aujourd'hui a pour objet la mise en œuvre de la réorganisation des missions du PCE. Cette réorganisation est imposée.

Cette décision met fin à ce qui fait tout l'intérêt de ce service à savoir la polyvalence. En effet, le caractère monotone et répétitif de la spécialisation va créer à terme une lassitude certaine qui ne sera pas sans conséquence sur le travail des agents.

De plus, votre volonté de réorganiser le service en vue d'accroître la productivité du PCE intervient à l'issue de la période de la crise sanitaire qui ne nous a pas permis de réaliser pleinement notre activité de contrôle et de programmation.

De plus, les collègues chargés du contrôle de la contribution à l'audiovisuel public s'inquiètent également de l'évolution de leurs missions. Ils souhaiteraient obtenir des informations sur les projets qui les concernent.

Par ailleurs, nous nous opposons au regroupement du service sur un seul site. Les agents du PCE vous rappellent que leur service a déjà perdu ses structures de Cavaillon et Orange il y a quelques années. Ce nouveau regroupement aurait des conséquences préjudiciables, notamment pour la qualité de vie des agents. Il générerait du stress lié aux transports et aux aménagements de travail (open space).

Cette restructuration est contraire à la volonté affichée par la Direction de veiller à la qualité de vie au travail de ses agents et à une prise en compte de leurs risques psycho-sociaux.

C'est pourquoi les agents du PCE de Vaucluse sont fermement opposés à ces réorganisations aussi bien structurelles que géographiques qui augurent la fin programmée du PCE de Vaucluse. Ils vous demandent de maintenir l'existence des deux structures de plein exercice du PCE à Avignon et Carpentras ainsi que la diversité des missions qui y sont assurées. Cette motion est soutenue par l'ensemble des organisations syndicales représentatives de la DDFIP 84.